



# CANTON BERNE

WWF Suisse | Hohlstrasse 110 | 8010 Zurich | Annexe de la section de Berne  
pour le WWF Suisse | Traduction: Emmanuelle Schraut



*L'eau est son élément. Tobias Winzeler près du Schwellenmätteli à Berne.*

## UN ENGAGEMENT SANS BORNES EN FAVEUR DE L'AMÉNAGEMENT DES EAUX

Tobias Winzeler, actif au WWF Berne depuis 40 ans, se souvient des succès et des échecs de l'organisation dans le secteur de l'eau.

*Tobias, durant toute ces années, tu as mis gracieusement tes connaissances juridiques à la disposition du WWF Berne. Quelle est ta motivation?*

Le WWF Berne a été fondé en 1971, à une époque où s'opérait un tournant. Je venais de rentrer des

Etats-Unis et j'ai senti qu'une conscience écologique était en train de naître en Suisse. Un nouvel article constitutionnel consacré à la protection de l'environnement venait d'être adopté et avait insufflé cet élan. J'ai vu pour moi de nouvelles perspec-

tives professionnelles qui correspondaient à mes idéaux et je me suis engagé dans cette direction.

*L'un des plus grands succès du WWF Berne a été l'adoption de l'initiative sur l'aménagement des eaux dans les*



**Tobias Winzeler,**  
avocat à la retraite,  
dipl. phil. nat.; de  
1971 à 1976, collabo-  
rateur juridique à

*l'Office fédéral de l'environnement, de 1976 à 2006 avocat indépendant à Berne; de 1971 à 1988, membre du comité du WWF Berne, de 1977 à 1991, directeur de la Fédération cantonale bernoise de la pêche FCBP, de 1989 à 2007, directeur de la Fédération suisse de pêche FSP.*

années 80. Non content de formuler l'initiative, tu lui as aussi permis de s'imposer. Comment as-tu fait?

Lors d'un week-end de votations, nous avons placé des stands devant près de 80 bureaux de vote, ce qui nous a permis de récolter 18 000 signatures. A l'époque, la population était euphorique et voulait que quelque chose soit entrepris pour protéger l'environnement.

Est-ce que l'initiative a été mise en œuvre?

Le juriste du canton responsable du dossier a inscrit une bonne part des exigences de notre initiative dans la loi cantonale sur l'aménagement des eaux en cours d'élaboration. Le Grand Conseil a suivi l'essentiel des propositions du gouvernement et nous avons par conséquent pu retirer notre initiative. Il n'y a que pour l'obligation d'entretenir les eaux que nous avons dû nous satisfaire d'une formulation potestative au lieu d'une formulation impérative. La loi est finalement entrée en vigueur en 1989. Elle prescrit de maintenir les eaux dans un état naturel ou de les aménager dans un état proche du naturel et

a remplacé les bases légales de 1857, qui ne prévoyaient aucune obligation d'ordre écologique. Aujourd'hui encore, de nombreux aménagements en dur de l'époque doivent être remplacés à grands frais par des aménagements plus proches de l'état naturel.

C'est là une page réjouissante de l'histoire du WWF Berne. Y a-t-il eu aussi des échecs dans le secteur de l'eau?

A notre grande déception, nous avons essayé plusieurs échecs lors de votations qui se sont tenues dans les années 90, par exemple le rejet de l'initiative cantonale pour la protection de l'Aar, dont l'objectif était de renforcer la préservation du paysage des abords de la rivière. Son adoption aurait permis d'entraver voire d'enterrer des projets contestés, tels l'extension de la centrale hydroélectrique du Grimsel ou le captage des eaux souterraines de Belpau. Il y a eu des déceptions aussi à l'échelle nationale. Le peuple a rejeté en 1992 l'initiative populaire fédérale « pour la sauvegarde de nos eaux », qui voulait mettre fin aux interventions excessives.

L'opinion publique critique souvent le fait que le WWF s'engage pour les énergies renouvelables, mais dans le même temps fait opposition contre les nouveaux projets hydroélectriques. Qu'en penses-tu?

L'hydroélectricité est déjà très développée en Suisse, surtout dans le canton de Berne. Elle apporte déjà sa part aux énergies renouvelables. Il n'est pas possible de presser davantage le citron. A mon avis, il faut investir dans la géothermie.

Depuis le début, tu t'es opposé à l'élévation du barrage du Grimsel, te faisant le porte-voix des organisations de défense de l'environnement. Est-ce que tu as changé d'avis depuis la décision de sortir du nucléaire?

Non, pour moi, la situation juridique est claire et la protection des marécages n'est pas négociable.

*Interview:*

*Rosmarie Kiener, secrétaire régionale du WWF Berne*

## VOTATION RELATIVE À L'IMPOSITION DES VÉHICULES ROUTIERS

Le WWF recommande d'accepter le projet du Grand Conseil, de rejeter le projet populaire et de cocher la case « projet du Grand Conseil » en réponse à la question subsidiaire. Le projet populaire empêche toute action en faveur des véhicules écologiques et entraînera des mesures d'économie irresponsables dans le domaine de la protection de l'environnement.

**Bulletin de vote pour la votation cantonale du 23 septembre 2012**

### **Loi sur l'imposition des véhicules routiers**

- |   |                     |  |
|---|---------------------|--|
| 1 Acceptez-vous le projet du Grand Conseil? | Réponse: oui ou non | <input checked="" type="checkbox"/> <b>oui</b> |
| 2 Acceptez-vous le projet populaire?        | Réponse: oui ou non | <input type="checkbox"/> <b>non</b>            |

### Question subsidiaire

Si les deux projets sont acceptés.  
3 Lequel de ces deux textes doit entrer en vigueur, le projet du Grand Conseil (PGC) ou le projet populaire (PP)?

PGC



PP



## Initiative sur l'efficacité électrique – cherchons bénévoles

Aidez-nous à rassembler rapidement les signatures nécessaires pour l'initiative sur l'efficacité électrique en mobilisant vos proches, amis et voisins. Contactez-nous pour prendre part à des actions communes ou pour distribuer des cartons-signatures dans les boîtes aux lettres de votre quartier. Pour obtenir davantage d'informations sur l'initiative, consultez le site [wuf.ch/efficaciteeetrique](http://wuf.ch/efficaciteeetrique) ou adressez-vous à nous par courriel: [info@wuf-be.ch](mailto:info@wuf-be.ch) ou par téléphone 031 312 15 79.